

Collecte du verre

Le conteneur vert permet le recyclage du verre.

Consignes de tri

On peut y mettre des bocaux en verre, des pots de yaourt en verre, des bouteilles de jus de fruit, d'huile d'olive, d'alcool ou de vin en verre. Il n'est pas nécessaire de laver les verres, juste de les vider du mieux possible. En revanche, les bouchons et couvercles doivent être déposés dans le conteneur à déchets résiduels. De même que tout ce qui est vaisselle (assiettes et verres), vase, pot de fleurs, ampoule, tube fluorescent, vitre, miroir, contenant parfum...

Coordonnées

Service Environnement et espace vert

22 rue de Bessancourt

95480

Pierrelaye

environnement@ville-pierrelaye.fr

Infos pratiques

Les bocaux et bouteilles sont à déposer en vrac dans le conteneur à couvercle vert.

Contact

Pour tous renseignements:

contactez Tri-Action au numéro vert 0 800 511 202 (appel gratuit) ou par mail à contact@syndicat-tri-action.fr

En cas de conteneurs cassés ou volés:

appelez le Syndicat Tri-Action au **0800 511 202** ou au **01 34 18 30 18**.

L'échange de bac se fait à votre domicile et gratuitement.

Liens utiles

[Plus d'infos sur syndicat-tri-action.fr](http://syndicat-tri-action.fr)

CALENDRIER DE COLLECTE